

D 25-75 CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION DE 2 POSTES D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026. Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Antoine ARIF : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal que les agents employés sur des missions d'aide-ménagère consacrent aujourd'hui moins de 50 % de leur temps de travail à ces missions et que ce pourcentage va continuer à décroître. Suite à une discussion avec ces agents (3), ceux-ci vont demander leur transfert de la filière sociale à la filière technique afin de pouvoir assumer toutes les missions qui leur sont confiées, mais également d'avoir une perspective plus grande dans leur choix de carrière. A terme, ces agents ne souhaitent plus exercer des missions dans la filière sociale.

Compte-tenu de ces éléments, Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer 2 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2026

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du comité social territorial lors de la réunion du 15 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- de supprimer deux postes d'agent social principal de 2^{ème} classe et un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
 014-21140381-20251101D6176-DE
 Date de télétransmission : 10/11/2025
 Date de réception préfecture : 10/11/2025



Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20251110-D25-75-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025